

[1673 September]

A

MEMORIAL DES FRANZ. AMBASSADOREN [MELCHIOR DE HAROD DE SENEYAS],
MARQUIS DE SAINT-ROMAIN, [ZUHANDEN DER EIDG. ORTE]¹

EA VI 1, 890 c; Rott/Représentation VII 505

"Je vous prie au nom du Roy [Ludwig XIV.] vostre premier plus ancien et meilleur amy Allié et confederé de vouloir considerer au suiet de la guerre que l'Empereur [Leopold I.] va faire a Sa Majesté et aux Electeur de Cologne [Maximilian Heinrich von Bayern] et l'Evesque de Munster [Ferdinand von Fürstenberg] Princes de l'Empire en faveur des Hollandois.²

Que par l'article 3. du Traicté de la Paix d'Allemagne fait [1648] a Munster en Westphalie dont la Copie est cy Jointe, Il est expressement defendu a tous les Estats et Princes qui y sont parties de donner contre aucun d'eux secours et assistance a quelques autres Princes et Estats que ce soit qui ne sont pas parties dans ce Traicté.

Que l'Empereur, le Roy, et les Archevesque de Colongne et Evesque de Munster sont parties dans ce Traicté et que les Hollandois ne le sont pas, et n'y ont eu ny part ny Interest, Et partant que l'Empereur ne peut pas les secourir contre le Roy et ces deux Princes Ecclesiastiques sans violer cette Paix solommelle.

Que lors que le Roy eut resolu de leur faire la guerre, il en donna part a l'Empereur et des raisons qui l'y obligeoient.

Que sa Majesté Imperiale ne les desaprouva pas, et donna parole par escrit a sa Majesté de ne se mesler en aucune facon de cette guerre.

Que la Hollande n'ayant pas peu souffrir comme le Roy avoit fait que les Archevesque de Collongne et l'Evesque de Munster demeurassent Neutres, et voulant qu'ils prissent partj, ils en avoient rendu compte a l'Empereur, et qu'encore que la Paix d'Allemagne et l'interest de leurs Eglizes ne leur permissent pas d'en prendre d'autre que celui du Roy, ils ne l'avoient neantmoins pris que de la participation et du consentement de sa Majeste Imperiale.

Que des l'année passée, ils le remonstrerent fortement aux Ministres de l'Empereur [et] a ceux de l'electeur de Brandebourg [Friedrich Wilhelm] et a tout l'Empire, se plaignant que le Traicté de la Paix d'Allemagne estoit violé par la guerre qu'on leur faisoit.

Que le Roy fit les mesmes plaintes et que ses armées commandées par M. [Louis II de Bourbon] le Prince [de Condé] et par M. [Henri de La Tour d'Auvergne,

1

Vicomte] de Turenne ne firent aucune demarche que pour la deffense des Pais de sa Majesté et de ceux de Colongne et de Münster.

Que par l'accommodement qui fut fait avec l'Electeur de Brandebourg [Friede von Vossem vom 16. Juni 1673], sa Majesté rendit liberalement a ce Prince tous ses Estats³ que ses armes avoient occupé sur luy, et fit voir par la bien clairement qu'Elle n'a ny veue ny pretention aucune dans l'Empire, et que les Declarations qu'Elle en a faite tant de fois sont sincerés et veritables.

Qu'apres cet accommodement de l'Electeur de Brandebourg sa Majesté croyant la Paix bien restablie dans l'Empire ordonna a M. de Turennes d'en sortir et de repasser le Rhin, mais qu'elle fut bientost obligee de revoquer cet ordre a cause de la resolution de l'Empereur de renvoyer une Armee sur le Rhin pour attaquer les Estats du Roy et ceux de Collongne et de Munster.

Que depuis l'Armée de M. de Turenne a tousiours campé [in der Umgehung von Frankfurt] sans prendre aucune Place dans l'Empire et que les habitants ont aporté dans son Camp pour vendre comme dans une Ville toutes sortes de vivres et de marchandises.

Que lorsque sa Majesté se vit obligée de laisser cette Armée dans l'Allemagne Elle declara a l'Empereur [et] aux Estats de l'Empire assemblez a Ratisbonne [gemeint den Reichstag von Regensburg] et a tout le monde qu'elle estoit preste de la retirer des Terres de l'Empire ou Elle n'avoit aucune pretention, toutes les fois que l'Empereur voudroit donner parole que la sienne ne reviendroit point en Allemagne sur le Rhin pour attaquer sa Majesté et ses deux Alliez.

Que le Roy a souvent renouvelé cette Declaration depuis la prise de Mastricht [2. Juli 1673], et que la meilleure partie des Princes de l'Empire la Jugeant tres equitable, se sont offerts d'estre garands de l'execution et on fait de fortes remonstrances a l'Empereur d'accepter ce partj et de ne pas allumer une dangereuse guerre dans l'Empire pour les Interests de la Hollande qui n'est ny membre de l'Empire ny partie dans le Traicté de la Paix d'Allemagne, en attaquant le Roy qui est une des parties, et l'Electeur de Collongne et l'Evesque de Munster ses alliez qui sont aussy parties dans ce Traicté et de plusieurs Princes de l'Empire, et qui n'ont pris partj dans la guerre d'Hollande que forcez par les Hollandois et de l'aveu de sa Majesté Imperiale.

Que l'Empereur n'ayant eu aucun esgard a ces offres et remonstrances des Princes de l'Empire et leur ayant déclaré et a tout le monde qu'il alloit envoyer son armée sur le Rhin et donné en effect ses derniers ordres a Egra [Eger CS] pour l'y faire marcher le Roy a esté obligé de venir en Alsace [d.h. nach Neubreisach] pour y mettre les ordres necessaires a la seureté et deffense de

cette frontiere.

Que des l'année passée l'Electeur de Treves [Karl Kaspar von der Leyen] a pris de grandes liaisons avec la Maison d'Autriche [Habsburg], que depuis il en avoit pris encore de plus grandes, et receu mesme des Troupes de l'Empereur dans les Places de Coblentz et d'Harmstein, afin que Sa Majesté Imperiale pust a la faveur de ces Places faire un Pont sur le Rhin [Arnstein ist freilich an der Lahn gelegen!]."

"Que [Jean-Jacques Chauméjean] le Chevallier de fourille mestre de Camp de la Cavallerie de France ayant fait plainte du Roy a cet Electeur de ce qu'en recevant ces Troupes il avoit manqué aux parolles qu'il avoit données diverses fois a sa Majesté de garder une exacte Neutralité, les Ministres de ce Prince estoient entrez en negotiation sur les Conditions de cette Neutralité, et que lors que le Chevallier de fourille pensoit en estre d'accord, Il fut averty que cet Electeur devoit s'en aller trouver l'Empereur, et que par son ordre un Corps considerable des Troupes d'Espagne marchoit en diligence dans le Luxembourg pour s'emparer de la ville de Treves.

Que dans la Conjoncture presente le Roy n'a pas peu s'empescher de prendre cette precaution si necessaire pour la seureté et deffense de ses Estats, mais que sa Majesté a fait declarer a la Diète de l'Empire et m'a ordonné de declarer comme je fais aux louables Cantons ses bons Alliez qu'Elle est preste de remettre cette Ville [gemeint Trier] entre les mains de tel Prince de l'Empire qu'on avisera, moyennant une seureté convenable qu'il la tiendra dans une parfaite Neutralité.

Que le Roy sachant que les Ministres et Generaux de l'Empereur avoient des l'année passée Jntelligence dans les villes de Colmar et de Schlechstat pour y estre receuz s'ils eussent passé le Rhin, et que cette Jntelligence duroit encore, sa Majesté a esté obligé pour la seureté de l'Alsace et de ses autres Estats de faire abatre leurs fortifications et qu'elle a eu droit de le faire sans que personne puisse y trouver a redire ny s'en formaliser non plus que de ce qu'elle fait dans Metz, Toul, et Verdun, puisque l'Empereur [Ferdinand III.] et toute sa Maison et l'Empire mesme ont cédé [1648] aux Roys et a la Couronne de France tous leurs droicts de Souveraineté, de prefecture, et autres de quelque nature qu'ils fussent sur l'alsace le Suntgaw, et les dix Villes [Dekapolis] sans reserve ny exception aucune, comme il paroist par la Copie de cet Article [72] du Traicté de la Paix d'Allemagne qui est cy Jointe. Que personne ny l'Empereur mesme ne peut alleguer pour colorer [?] son dessein de guerre, ces precautions necessaires que le Roy a prises, puis qu'il ne l'a

fait qu'à l'extrémité, et apres que l'Empereur a eu receu l'argent des Hollandois, et donné ses derniers Ordres pour la marche de son Armée qui a marché effectivement le 25. ou le 26. d'oust.

Enfin sa Majesté m'a ordonné de vous declarer qu'Elle est tousiours dans les mesmes sentiments de Paix qu'Elle a tesmoignez et preste a retirer toutes ses Troupes des Terres de l'Empire, s'il plaist a l'Empereur de donner parole qu'il retiendra les siennes dans la Boheme.

Que pour faire connoistre la sincerité de cette Declaration faite tant de fois et que sa Majesté ne pense qu'a la seureté et de deffense de ses Estats Elle n'a rien voulu entreprendre contre le Brisgaw et les Places voisines qui apartiennent a la Maison d'Autriche quoy qu'elle soient toutes presque desarmées et fort peu fortifiées, et s'en est retournée apres avoir donné dans cette Province les ordres necessaires pour la deffendre des forces de l'Empereur, Et que sa Majesté Imperiale venant a attaquer le Roy de la sorte, sans en avoir aucun Juste suiet, au preiudice de la Paix d'Allemagne contre sa promesse particuliere et contre l'avis et les remonstrances des Princes de l'Empire, le Roy avec une plaine confiance en vostre bonne foy et affection s'attend que conformement a nos Traictez et au sens de vos Peres vous aurez tousiours agreable comme vous l'avez resolu dans la derniere Diète [gemeint die Jahrrechnung von 1673 in Baden]⁴, non seulement de n'entrer dans aucun engagement nouveau avec la Maison d'Autriche sous aucun pretexte d'extention de la Paix hereditaire ou autre, et de refuser les passages a ses Troupes, mais aussy d'accorder a la France des nouvelles levées et des recreues, et la deffendre contre l'aggression manifeste de l'Empereur qui est desia en Campagne et contre celle de l'Espagne qui doit s'y mettre au premier Jour, et je proteste que l'assurance que sa Majesté vous donne par sa lettre de garder exactement nos Traictez aura son effect, Qu'on fera payer la pension reglement tous les ans, et qu'on cherchera les moyens de donner satisfaction a chaque Canton sur ses Justes pretentions le plus promptement qu'il se pourra.

Je vous prie encore de considerer que l'Empereur n'a point envoyé ses Plenipotenciaires a Colongne⁵, si ce n'est peutestre le Baron [Jean-François] de l'Isola [Lisola] depuis peu de Jours et que l'Espagne n'y a envoyé Don Emanuel [Manuel Francisco] de Lira que pour empescher les Plenipotenciaires de Hollande de conclure la Paix, comme il a paru partout ce qui s'est passé au voyage qu'il a fait avec eux a la Haye.

Que les Hollandois reconnoissent hautement, mesme dans leurs gazettes Impri-
mées qu'il ne tient qu'à Eux de faire une Paix avantageuse, mais que la con-

sideration et les prieres de la Reyne d'Espagne [Maria Anna Theresia von Oesterreich] les [ont empêchées] de l'accepter, Et par la il est evident que c'est pour empescher la Paix d'Hollande et de toute la Chrestienté que la Maison d'Austriche declare la guerre a la france, et laisse la Pologne et la Hongrie exposées a leurs Ennemis [gemeint die Türken]."

- 1) Titelgebung anhand einer von Heinrich II.? Zurlauben angebrachten Dorsualnotiz
- 2) Die letzten 4 Worte unterstrichen
- 3) s. Pinard/Chronologie II 51f
- 4) s. EA VI 1, 884 d
- 5) Die Gesandten Frankreichs auf diesen Friedenskongress in Köln waren: Charles Albert d'Ailly, Duc de Chaulnes; Pierre-Honoré Courtin; Paul Barillon d'Amoncourt.

Kopie, aus der franz. Ambassade, in franz. Sprache
AH 7, 131-134 - Blatt 134^r leer

68

1678 Oktober 8.

A

SCHREIBEN [DES FRANZ. AMBASSADOREN ROBERT-VINCENT DE GRAVEL] AN
[BUERGERMEISTER UND RAT VON] ZUERICH¹

Ihr Schreiben vom 28. September habe er mitsamt den Kopien, "*que vous avez bien me voulu faire tenir des deux autres qui l'accompagnoient*", erhalten. Er müsse gestehen, "*qu'après les avoir bien considerées. Je n'ay pû me remettre en memoire, que l'on se soit jamais expliqué de la part du ... Corps helvetique ny de bouche ny par escrit de la maniere et dans les termes dont il est fait mention dans lesdictes Lettres. aussy suis-je trop persuadé de la prudence et de la bonne foy des ... Cantons, pour croire, qu'ils ayent voulu donner aucune assurance ny entrer en des engagements contraires aux Alliances qu'ils ont avec le Roy [Ludwig XIV.] ... et mesme a leur propre seureté, et au repos de leur patrie: C'est aussy ce qui me feroit quasi juger, que [Graf Niklaus von] Lodron [der Gesandte des Röm. Reiches], pour tirer quelque merite de l'Ambassade dont il s'est veu revestu a la Diette [gemeint auf der gemeineidg. Jahrrechnung vom 3. Juli in Baden], et de ses Negotiations [u.a. bezüglich der Neutralitätsgarantie für die Waldstädte durch die eidg. Orte]², pourroit avoir fait des rapports plus convenables aux Interests qu'il a soutenus, qu'a ce qui s'est passé effectivement, soit dans ladicté Diette, soit ailleurs. Vous en aurez sans doute reconnu la verité, si vous*